



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-198**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1240411-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : CONVENTION AVEC LA FONDATION MEYER POUR L'AIRE DE BROYAGE DU GRAND SAINT JEAN

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Perrine MEGGIATO donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Madame Perrine MEGGIATO
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Marc FERAUD, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : CONVENTION AVEC LA FONDATION MEYER POUR L'AIRE DE BROyage DU GRAND SAINT JEAN - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La gestion des déchets ligneux est un véritable enjeu environnemental. Leur valorisation par broyage permet de réduire drastiquement le volume stocké et surtout la production d'un paillage naturel.

Actuellement, la Ville paie d'une part pour évacuer ses déchets verts et ses inertes (terres d'excavation, notamment lors de la mise en place des caveaux au Cimetière du Grand Saint Jean) et d'autre part pour s'approvisionner en compost et terre végétale nécessaires pour l'aménagement et l'entretien de ses espaces verts.

Dans un premier temps, la Ville avait souhaité, en 2019, sur la parcelle inoccupée NB0005, devant les locaux techniques du Cimetière du Grand Saint Jean, mettre en œuvre un projet de broyage et de compostage, une partie du broyage des végétaux servant de paillage pour les massifs (notamment du Cimetière du Grand Saint Jean), l'autre partie servant pour faire du compost, qui une fois à maturation, serait mélangé aux terres d'excavation des caveaux afin de produire en autonomie de la terre végétale.

Les travaux ont démarré en février 2020 et ont été interrompus en mai 2020, suite à un recours en contentieux émis par les riverains. L'inquiétude des riverains de la Route du Seuil au sujet d'éventuelles nuisances olfactives que pourrait provoquer la décomposition des végétaux en compost a conduit à réorienter l'activité uniquement des prestations de broyage.

A ce jour, le projet de plate-forme de compostage et de broyage a donc été réorienté au profit de la plateforme de broyage uniquement. Un permis de construire modificatif a été déposé en ce sens.

Le projet de création d'une aire de broyage des déchets ligneux municipaux démontre ainsi la volonté d'inscrire la Ville d'Aix-en-Provence dans une boucle vertueuse d'économie circulaire. La plateforme aura une emprise au sol de 2385 m².

Elle est composée :

- d'une aire de stockage de matériaux ligneux (branches, branchages, troncs d'arbres...),
- d'une aire de broyage,
- d'une aire de stockage du paillage.

La fondation Meyer a fait part à la Ville de son souhait de soutenir ce projet d'aide de broyage. Dans ce cadre, afin de faciliter la mise en œuvre et la poursuite de la gestion durable des déchets, la Fondation Meyer s'engage ainsi à verser à la Ville d'Aix-en-Provence, la somme de **80 000 € (quatre-vingt mille euros)** étant entendu que ce montant est non soumis à la TVA et devra être exclusivement affecté aux dépenses liées la réalisation du projet d'aire de broyage de végétaux municipaux sur le site du Grand Saint Jean.

La convention de mécénat annexée décrit les conditions du soutien financier.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef du service comptable du service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette du montant du mécénat.

DL.2023-198 - CONVENTION AVEC LA FONDATION MEYER POUR L'AIRE DE BROYAGE
DU GRAND SAINT JEAN -

Présents et représentés : 53
Présents : 36
Abstentions : 9
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 44
Pour : 44
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

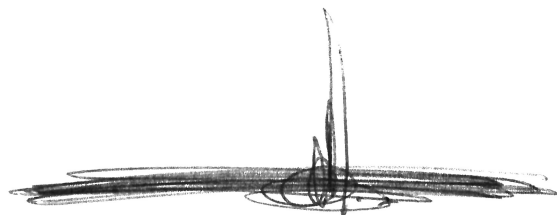
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00